***République Tunisienne***

***Ministère des Affaires Culturelles***

***Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)***

## *Avis d'appel à manifestation d'intérêt N°1-2025*

## *Pour la désignation d'une société de distribution digitale de musique*

*Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (ci-après le CMAM), se propose de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour* **la sélection d'une société de distribution digitale de musique.**

*Les sociétés de distribution digitale tunisiennes qui ont un accord préalable dûment signé avec des plateformes de streaming approuvées,* et *intéressées par cet appel peuvent retirer le cahier des charges (sans frais) auprès du bureau d'ordre du CMAM, au 8, rue 2 Mars1934, Sidi Bou Saïd- Tunis. Tous les jours de 9h00 à 14hOO sauf samedi et dimanche et ce à partir de la parution du présent avis, ou le télécharger du site web du CMAM :* **http://www.cmam.tn/opendata/fr.html.**

*Les offres doivent être établies et présentées conformément aux stipulations du cahier des charges et doivent parvenir à l'adresse suivante :*

***Madame la Directrice Générale***

***Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes***

***Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 – 2026_ Sidi Bou Saïd* – Tunisie**

*Les offres doivent parvenir directement au bureau d'ordre central du CMAM du Lundi au Vendredi de 9h00 à 14hOO ou par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par Rapide-poste au nom de Madame la directrice générale du CMAM à l'adresse sus-indiquée au plus tard le 14 septembre à 10h00 (le cachet du bureau d'ordre central du CMAM faisant foi) et ce, quel que soit le type d'envoi. L'enveloppe extérieure doit porter la mention :*

***NE PAS OUVRIR***

***Appel à manifestation d'intérêt N°1/2025***

***Désignation d'une société de distribution digitale de musique***

*L'ouverture des plis et le dépouillement des offres seront effectués au siège du CMAM le 14 septembre à 11h.*

*Les documents exigés au cahier des charges doivent être originaux ou certifiés conformes aux originaux. Le CMAM se réserve le droit de rejeter toute offre qui ne sera pas accompagnée de tous les documents exigés ou qui parviendra au bureau d'ordre central du CMAM après la date limite de réception des offres.*